

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Affiché du 19/01/2018 au 19/02/2018

Date de la convocation : 10/01/2018

---

**Présents** : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Claude BELIN, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

**Absents excusés** : Maud MASCIIO, Nicolas PERDREAU

**Secrétaire de séance** : Nathalie FOUQUET

---

Avant ouverture de séance, M. James FOUQUET, Président du Comité Franco –Allemand présente le programme des festivités qui se dérouleront à Esternay pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage Esternay-Etzenrot Waldbronn les 8 – 9 et 10 juin 2018. Programme approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux.

M. le Maire prend ensuite la parole et fait une rétrospective du jumelage entre les 2 communes. Il félicite l'équipe du comité de maintenir le contact et l'échange pour conserver ce lien.

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

M. le Maire présente à l'assemblée ses vœux pour la nouvelle année.

### LE CONSEIL MUNICIPAL



**ADOpte** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12 décembre 2018.

**PREND ACTE** de 8 décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie

**VOTE** une aide au profit du CFA Interpro de l'Aube afin de contribuer au financement de l'établissement qui accueille en formation une jeune apprentie domiciliée à Esternay, outil efficace et reconnu qui permet à des jeunes d'accéder à l'emploi.

**APPROUVE** la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais pour l'immeuble dénommé La Halle de la Gare et son terrain d'assiette en vue de la réhabilitation et extension d'une salle communale selon les caractéristiques présentées.

**SOLLICITE** une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de mise en accessibilité des ERP, Maison du Temps Libre, Médiathèque La Gare et accès à l'Hôtel de Ville.

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2018 et précise l'affectation des dépenses d'investissement concernées.

**ADOpte** le tableau général des emplois de la collectivité mis à jour suite au transfert de compétence Médiathèque à la Communauté de Communes Sézanne sud-ouest Marnais.

---

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude à intervenir avec la Sté LOSANGE pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique sur une parcelle privée, propriété de la commune.

**DECIDE** de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la commune au service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais et approuve la convention à intervenir définissant les modalités de fonctionnement de ce service mutualisé ainsi que les responsabilités relevant de chacun.

## **AFFAIRES DIVERSES**

\_ Courrier de condoléances de Mme La Sous-préfète d'Épernay suite au décès de Mme Juliette BERSAUTER qui fut conseillère municipale et maire de la commune.

\_ Lettres de remerciements reçues de diverses associations pour les subventions allouées.

\_ M. le Maire invite les conseillers municipaux à venir consulter la brochure de formations des élus du 1<sup>er</sup> semestre 2018 proposées par l'Association des Maires de la Marne.

\_ Communication d'éléments financiers et situation de la commune en regard de la dette et sa capacité à supporter un nouvel emprunt pour engager de nouveaux investissements.

\_ Relais des Assistantes Maternelles (RAM) : bilan de fin du 1<sup>er</sup> exercice budgétaire et perspective concernant son développement. M. le Maire souhaite un temps de travail et d'échange entre le RAM et l'Association des Assistantes Maternelles qui a fait évoluer le service de la petite enfance. L'enjeu à ce jour est de poursuivre le développement du RAM, structure agréée par la Caisse d'Allocations Familiales.

\_ Ouverture de l'Espace Médico-Social 3 : satisfaction des 2 praticiens chirurgiens-dentistes et de la patientèle. M. le Maire souhaite que les dernières finitions soient faites dans les meilleurs délais.

\_ M. le Maire rappelle que l'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu ce vendredi 20 janvier et les vœux du Maire le 26 janvier à 18 h 00 à la MTL.

\_ M. le Maire donne quelques éléments de communication concernant les mesures relatives à la fermeture de l'accueil de la brigade d'Esternay et la création d'une équipe contact. La police de sécurité du quotidien est au cœur de l'action gouvernementale et a pour but de renforcer et d'améliorer le lien entre les forces de sécurité intérieure et la population. Le directeur général de la Gendarmerie nationale a donc érigé comme priorité le contact avec la population. Le colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Marne, a décliné cette priorité en souhaitant la création de brigades ou d'équipes de contact, exclusivement dédiées à cette mission. La communauté de brigades de Sézanne compte désormais dans ses rangs une équipe contact composée de 2 militaires, 1 de la brigade de Sézanne et 1 de la brigade d'Esternay. La mission principale de ces militaires sera d'être des interlocuteurs réguliers et privilégiés des élus, des commerçants, de la population et des différents partenaires administratifs ou associatifs que la Gendarmerie peut être amenée à côtoyer. Les militaires seront dans une posture proactive avec l'idée de rendre à la Gendarmerie sa place au cœur de l'espace de vie de toutes les communes, d'être à l'écoute des préoccupations de la population et de l'ensemble de nos partenaires, mais également d'être force de proposition ou d'orientation. Ainsi, il ne s'agit nullement de faire disparaître la Gendarmerie d'Esternay mais au contraire d'occuper de manière plus marquée l'espace public, dans une démarche préventive et partenariale. La fermeture de l'accueil des brigades d'Esternay et d'Anglure répond à une conclusion opérationnelle au regard du nombre de plaintes peu élevé lors des demies-journées d'ouverture. Si les plaintes devront dorénavant être déposées à la brigade de Sézanne, il n'empêche que les personnes qui seront entendues dans le cadre d'investigations pourront l'être dans les locaux de la brigade d'Esternay. De même, les personnes se trouvant dans une situation d'urgence caractérisée ne devront pas hésiter à se présenter à la brigade d'Esternay. En effet, chaque brigade dispose d'une permanence pour prendre en compte ce type de situation.

\_ Avancement des enquêtes Gendarmerie suite aux plaintes déposées par la Commune pour dégradations diverses.

\_ JL BATONNET : point sur le fonctionnement de la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais et les difficultés organisationnelles rencontrées.

\_ S. ROUSSEAU : organisation du nouvel Office de Tourisme et mise en place de sa structure.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire



Patrice VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 22/01/2018 à 08:17:11  
Référence : 1b9d369211e1abcebe8f7fc3ec16ee81a75d93cb